

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux le 09 février à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	08	
- votants	08	
- absents	03	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
07 février 2022 07 février 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANCHARD Pierre, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques
a été nommé secrétaire : Jean-Luc MONGHEAL

Délibération 07 - 2022

Objet : nouveaux tarifs chaufferie

La délibération prise le 04 février 2022 n° 03 – 2022 est rapportée et remplacée par La présente délibération.

Suite au rapport de cabinet SF2E, il apparaît nécessaire d'augmenter les tarifs de la chaufferie qui sont identiques à ceux de 2015. Cela concerne R1 et R2 :
Facturation énergie calorifique = consommation en MWh x R1
Facturation abonnement = puissance souscrite en kW x R2

Madame le Maire propose d'augmenter l'ensemble des tarifs R1 et R2 de 6 %.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition. Cette augmentation prendra effet au 1^{er} mars 2022.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 février 2022
et publication ou notification du 10 février 2022

